

**RAPPORT D'ÉTAPE 2010-2011**  
**DU FONDS EN EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE**  
**(FEÉ)**

**Pour la période du 1<sup>er</sup> octobre 2010 au 28 février 2011**

## TABLE DES MATIÈRES

<b>1</b>	<b>AFFAIRES RÉGLEMENTAIRES ET GESTION DU FEÉ</b> .....	<b>3</b>
1.1	Autorisation du plan d'action 2010-2011 (Horizon 2013).....	3
1.2	Transfert des programmes du FEÉ au PGEÉ .....	4
<b>2</b>	<b>RÉSULTATS</b> .....	<b>4</b>
	Tableau A - Résultats des programmes et des activités au 28 février 2011 .....	6
<b>2.1</b>	<b>Clientèle à faible revenu et sociocommunautaire</b> .....	<b>7</b>
2.1.1	PFR 160 – Récupérateurs MFR .....	7
2.1.2	PS 120 – Rénovations éconergétiques .....	7
2.1.3	PS 150 – Récupérateurs .....	7
2.1.4	PS 151 – Solaire .....	8
<b>2.2</b>	<b>Clientèle résidentielle</b> .....	<b>8</b>
2.2.1	PR 330 – Fenêtres.....	8
2.2.2	PR 340 – Récupérateurs .....	9
<b>2.3</b>	<b>Clientèle CII</b> .....	<b>9</b>
2.3.1	PC 410 – Nouvelles constructions efficaces .....	9
2.3.2	PC 420 – Rénovations éconergétiques .....	10
2.3.3	PC 440 – Chauffage solaire.....	10
2.3.4	PC 460 – Récupérateurs de chaleur des eaux de drainage .....	11
<b>3</b>	<b>SENSIBILISATION</b> .....	<b>11</b>
3.1	FÉCHIMM – Coops efficaces .....	11
3.2	RQOH .....	11
<b>4</b>	<b>NOUVELLES TECHNOLOGIES ET PROJETS DE DÉMONSTRATION</b> .....	<b>11</b>
<b>5</b>	<b>ÉVALUATION</b> .....	<b>13</b>
5.1	Examen administratif 2011 du rapport d'évaluation des programmes du FEÉ .....	13
<b>6</b>	<b>GESTION ET COMMERCIALISATION</b> .....	<b>14</b>
6.1	Communications, marketing et projets spéciaux.....	14
6.2	Marché clientèle à faible revenu et sociocommunautaire .....	15
6.2.1	PFR 160 RCED pour les MFR.....	15
6.2.2	Organismes sociocommunautaires .....	15
6.3	Marché résidentiel .....	16
6.4	Marchés CII.....	16

1 **1 AFFAIRES RÉGLEMENTAIRES ET GESTION DU FEÉ**

2 **1.1 Autorisation du plan d'action 2010-2011 (Horizon 2013)**

3 Le 4 novembre 2010, la Régie de l'énergie (« la Régie ») rendait sa décision sur la *Demande de*  
4 *modifier les tarifs de Société en commandite Gaz Métro à compter du 1er octobre 2010*<sup>1</sup>.

5 Dans cette décision, la Régie acceptait toutes les modifications proposées aux programmes du  
6 Fonds en efficacité énergétique (« le FEÉ ») à l'exception du projet-pilote Construction de  
7 logements communautaires à haute efficacité PS 170 et autorisait la mise en œuvre de son  
8 Plan d'action 2010-2011 (horizon 2012).

9 Les investissements prévus, nécessaires à la mise en œuvre des dix programmes autorisés par  
10 la Régie dans le Plan d'action 2010-2011 du FEÉ, ont été révisés et fixés à 3 900 000 \$<sup>2</sup>. Après  
11 avoir révisé son budget 2010-2011, le FEÉ a modifié ses programmes et informé ses principaux  
12 partenaires des nombreux changements autorisés.

13 Le FEÉ a par ailleurs conservé, sans les modifier, les économies 2 281 776 m<sup>3</sup> de gaz naturel  
14 qu'il avait prévues dans son Plan d'action 2010-2011 déposé à la Régie le 30 avril 2010.  
15 Toutefois, il a appliqué les taux d'opportunité retenus par la Régie aux économies réelles  
16 nettes de chacun de ses programmes dont un taux de 39 % pour son programme d'aide  
17 financière à l'achat et l'installation de fenêtres certifiées ENERGY STAR® PR 330 et un taux de  
18 30 % pour son programme de rénovations éconergétiques PC 420<sup>3</sup>.

19 Enfin, le FEÉ a maintenu la valeur des jetons de présence versés aux membres du comité de  
20 gestion du FEÉ (COGE) à 500 \$<sup>4</sup>. Il a demandé aux membres du COGE de rembourser les  
21 sommes versées en trop pour les rencontres tenues entre le 1<sup>er</sup> octobre et le 4 novembre 2010.

---

<sup>1</sup> D-2010-144, R-3720-2010, Phase 2

<sup>2</sup> D-2010-144, R-3720-2010, Phase 2, page 60

<sup>3</sup> D-2010-144, R-3720-2010, Phase 2, page 61

<sup>4</sup> D-2010-144, R-3720-2010, Phase 2, page 62

1 **1.2 Transfert des programmes du FEÉ au PGEÉ**

2 La décision de la Régie, portant sur le rapport d'évaluation, l'encadrement du processus  
3 d'entente négociée et les frais de la Phase 1<sup>5</sup> de la demande de renouvellement du Mécanisme  
4 incitatif, précise que le FEÉ devrait cesser ses activités le 30 septembre 2012, à la fin du  
5 Mécanisme incitatif en cours, mais que certains de ses programmes pourraient être transférés  
6 au Plan global en efficacité énergétique (PGEÉ) de Gaz Métro :

7 *« La Régie demande au Groupe de travail de soumettre, à la fin du Mécanisme et dans le*  
8 *cadre du dossier tarifaire 2012, un plan d'action prévoyant la dissolution du FEÉ. Ce plan*  
9 *d'action doit, notamment, inclure une proposition de règles applicables à la réallocation*  
10 *des sommes cumulées aux clients ayant contribué au FEÉ et, le cas échéant, une*  
11 *proposition relative au transfert de certains programmes au PGEÉ. »*<sup>6</sup>

12 Au cours des mois de janvier, février et mars 2011, le FEÉ a collaboré avec Gaz Métro pour  
13 permettre un éventuel transfert de certains de ses programmes au PGEÉ. Le FEÉ a transmis  
14 une description détaillée du processus de traitement des demandes d'aide financière de chacun  
15 de ses programmes incluant le temps consacré à chacune des étapes de ce traitement. Il a  
16 également fourni une description exhaustive de l'ensemble de ses activités de gestion.

17 **2 RÉSULTATS**

18 Au cours des cinq premiers mois de l'année financière 2010-2011, le FEÉ a dépensé la somme  
19 de 1 151 929 \$, ce qui correspond à environ 30 % du budget autorisé par la Régie. De cette  
20 somme, le FEÉ a versé 902 308 \$ en aides financières directes qui permettront d'économiser  
21 annuellement 639 254 m<sup>3</sup> de gaz naturel, soit un peu plus de 28 % des prévisions d'économies  
22 d'énergie pour l'exercice financier 2010-2011.

23 Après cinq mois d'activités, si l'on tient compte du taux d'opportunisme appliqué à chacun de  
24 ses programmes, les résultats obtenus par le FEÉ sont relativement similaires aux résultats qu'il  
25 avait obtenus pendant la même période au cours de l'année 2009-2010. Il avait alors permis

---

<sup>5</sup> D-2010-116, R-3693-2009

<sup>6</sup> Décision de la Régie, D-2010-116, R-3693-2009, page 35

1 d'économiser annuellement 866 266 m<sup>3</sup> de gaz naturel, soit 36 % de l'objectif fixé, versé  
2 794 203 \$ en aides financières directes et dépensé environ 32 % de son budget.

3 Pour l'année 2010-2011, le FEÉ a toutes les raisons de croire qu'il sera en mesure d'atteindre  
4 ses objectifs d'économies d'énergie comme il l'a fait en 2009-2010. Il avait alors atteint 146 %  
5 de ses objectifs d'économies d'énergie et verser 100 % des aides financières qu'il avait  
6 prévues.

7 Le FEÉ prévoit, encore cette année, que le nombre de participants à ses programmes  
8 augmentera plus rapidement au cours des sept derniers mois de son exercice financier.

9 Si l'on regarde attentivement les premiers résultats de l'ensemble des programmes du FEÉ  
10 pour l'année 2010-2011, on constate de nouveau que ce sont les programmes qui offrent de  
11 l'aide financière pour l'implantation de systèmes de récupération de la chaleur des eaux de  
12 drainage qui ont le plus de difficultés à atteindre leurs cibles d'économies d'énergie. Il semble  
13 toutefois que le programme de récupération de chaleur des eaux de drainage du secteur  
14 résidentiel obtienne déjà un meilleur résultat que celui qu'il avait obtenu au cours des deux  
15 dernières années. Les nombreuses activités de commercialisation réalisées au cours des  
16 dernières années ainsi que celles qui ont été réalisées entre le 1<sup>er</sup> octobre 2010 et le  
17 28 février 2011 auprès des clients de Gaz Métro commencent à donner des résultats. Les  
18 détails de l'ensemble des activités de commercialisation réalisées au début de l'année 2010-  
19 2011 sont d'ailleurs présentés au point 6 du présent rapport.

Tableau A - Résultats des programmes et des activités au 28 février 2011

AU 28 FÉVRIER 2011	Participant (prévision)	Participant (réel)	Logements (réel)	Réel/ prévision	Économies prévues	Économies nettes (réelles)	Nettes (réelles)/ prévues	Budget	Contributions payées	Payées/ budget
	nb	nb	nb	%	m <sup>3</sup>	m <sup>3</sup>	%	\$	\$	%
<b>FR et SOCIOCOMMUNAUTAIRE</b>										
PFR 160 - Récupérateurs	10	0	0	0,00%	2 110	0	0,00%	10 590 \$	0 \$	0,00%
PS 120 - Rénovations	17	38	178	223,53%	97 954	23 211	23,70%	195 908 \$	47 579 \$	24,29%
PS 150 - Récupérateurs	2	0	0	0,00%	8 800	0	0,00%	30 800 \$	0 \$	0,00%
PS 151 - Solaire	2	0	0	0,00%	18 000	0	0,00%	108 000 \$	0 \$	0,00%
<b>TOTAL</b>	<b>31</b>	<b>38</b>	<b>178</b>	<b>122,58%</b>	<b>126 864</b>	<b>23 211</b>	<b>18,30%</b>	<b>345 298 \$</b>	<b>47 579 \$</b>	<b>13,78%</b>
<b>RÉSIDENTIELS</b>										
PR 330 - Fenêtres (UDT)	120	58	61	48,33%	28 080	6 838	24,35%	59 640 \$	23 363 \$	39,17%
PR 340 - Récupérateurs (UDT)	30	6	6	20,00%	7 839	1 251	15,96%	12 000 \$	2 400 \$	20,00%
<b>TOTAL</b>	<b>150</b>	<b>64</b>	<b>67</b>	<b>42,67%</b>	<b>35 919</b>	<b>8 089</b>	<b>22,52%</b>	<b>71 640 \$</b>	<b>25 763 \$</b>	<b>35,96%</b>
<b>CII</b>										
PC 410 - Construction	4	2	2	50,00%	207 238	91 572	44,19%	318 828 \$	93 920 \$	29,46%
PC 420 - Rénovation	70	29	148	41,43%	1 593 830	323 362	20,29%	1 036 000 \$	348 099 \$	33,60%
PC 440 - Solaire	20	10	10	50,00%	292 965	193 021	65,89%	993 120 \$	361 785 \$	36,43%
PC 460 - Récupérateurs	4	0	0	0,00%	24 960	0	0,00%	76 800 \$	0 \$	0,00%
<b>TOTAL</b>	<b>98</b>	<b>41</b>	<b>160</b>	<b>41,84%</b>	<b>2 118 993</b>	<b>607 955</b>	<b>28,69%</b>	<b>2 424 748 \$</b>	<b>803 804 \$</b>	<b>33,15%</b>
<b>Nouvelles technologies et démonstrations</b>										
								300 000 \$	25 162 \$	8,39%
<b>TOTAL PROGRAMMES</b>	<b>279</b>	<b>143</b>	<b>405</b>	<b>51,25%</b>	<b>2 281 776</b>	<b>639 254</b>	<b>28,02%</b>	<b>3 141 686 \$</b>	<b>902 308 \$</b>	<b>28,72%</b>
<b>Sensibilisation</b>										
Évaluations								60 000 \$	3 391 \$	5,65%
Gestion et commercialisation								90 000 \$	4 912 \$	5,46%
<b>TOTAL</b>								<b>608 314 \$</b>	<b>241 319 \$</b>	<b>39,67%</b>
<b>TOTAL</b>								<b>758 314 \$</b>	<b>249 622 \$</b>	<b>32,92%</b>
<b>Grand total</b>	<b>279</b>	<b>143</b>	<b>405</b>	<b>51,25%</b>	<b>2 281 776</b>	<b>639 254</b>	<b>28,02%</b>	<b>3 900 000 \$</b>	<b>1 151 929 \$</b>	<b>29,54%</b>

Les économies nettes correspondent aux économies brutes moins les économies attribuables aux opportunistes.

1 **2.1 Clientèle à faible revenu et sociocommunautaire**

2 **2.1.1 PFR 160 – Récupérateurs MFR**

3 À la fin du mois de février 2011, il n'y avait pas encore de participants au nouveau programme  
4 d'installation de récupérateurs de chaleur des eaux de drainage (« RCED ») pour les ménages  
5 à faible revenu. Toutefois, une première installation a été autorisée par le FEÉ à la fin du mois  
6 de janvier et une autre à la fin du mois de février. Ces deux premières installations devraient  
7 être complétée avant la fin de l'année financière.

8 **2.1.2 PS 120 – Rénovations éconergétiques**

9 Après les cinq premiers mois de l'année 2010-2011, le FEÉ comptait 38 participants à son  
10 programme de rénovations dans le secteur sociocommunautaire, soit 21 de plus que prévu pour  
11 l'année. Les économies et les aides financières versées atteignaient, pour leur part, 24 % des  
12 prévisions.

13 Cet écart entre le pourcentage de participants et les pourcentages d'économies et d'aides  
14 financières versées est dû à certains clients qui détiennent plusieurs numéros de compte. En  
15 effet, le FEÉ comptabilise chaque compte comme un participant distinct.

16 De plus, d'autres projets importants devraient être complétés avant l'automne 2011.

17 **2.1.3 PS 150 – Récupérateurs**

18 À la fin du mois de février 2011, il n'y avait pas encore de participants au programme d'aide à  
19 l'achat de systèmes de récupération de la chaleur des eaux de drainage dans les bâtiments à  
20 vocation sociocommunautaire. Le FEÉ continue à en faire la promotion avec l'appui de la  
21 Fédération des coopératives d'habitation intermunicipale du Montréal métropolitain (FÉCHIMM)  
22 et du Réseau québécois des OSBL d'habitation (RQOH).

23 Un projet d'installation de RCED dans un organisme sociocommunautaire, en préparation  
24 depuis le mois de novembre 2010, devrait toutefois être parachevé avant le mois de juin 2011.

1 **2.1.4 PS 151 – Solaire**

2 Un premier projet d'installation d'un système de chauffage solaire de l'eau domestique dans le  
3 bâtiment d'un organisme sociocommunautaire de Montréal était en préparation à la fin du mois  
4 de février 2011. Ce projet devrait être terminé au mois de mai 2011.

5 **2.2 Clientèle résidentielle**

6 **2.2.1 PR 330 – Fenêtres**

7 Les nouvelles exigences de Ressources naturelles Canada (RnCan) pour la certification des  
8 fenêtres et portes-fenêtres certifiées ENERGY STAR® sont entrées en vigueur le 6  
9 octobre 2010 plutôt que le 1<sup>er</sup> octobre 2010, comme cela était prévu, retardant ainsi de  
10 quelques jours l'application des nouvelles aides financières autorisées par la Régie.

11 Après cinq mois d'activités, le FEÉ a rejoint 58 participants, ce qui représente 48 % de l'objectif  
12 fixé. Quant aux économies et aux aides financières versées, elles atteignent respectivement  
13 24 % et 39 % des prévisions.

14 L'écart entre le pourcentage de participants inscrits au programme et le pourcentage  
15 d'économies réalisées est principalement dû au taux d'opportunité utilisé pour calculer  
16 chacun de ces pourcentages. Pour évaluer les économies prévues, le FEÉ avait utilisé pour la  
17 préparation du dossier R3720-2010 un taux d'opportunité de 10 %, toutefois, pour calculer les  
18 économies nettes réelles, il a appliqué un taux d'opportunité de 39 %, conformément à la  
19 décision de la Régie<sup>7</sup>. Si le taux d'opportunité avait été maintenu à 10 %, le pourcentage  
20 d'économies réalisées aurait plutôt été de 36 % par rapport aux économies prévues. L'écart qui  
21 reste entre le pourcentage de participants et les pourcentages d'économie réalisée et d'aide  
22 financière versée, si l'on ne tient pas compte du changement de taux d'opportunité, est dû  
23 aux demandes d'aide financière déposées tout au début de l'année 2010-2011. En effet,  
24 plusieurs participants qui ont déposé une demande d'aide financière au début de l'année  
25 avaient acheté leurs fenêtres avant la date d'entrée en vigueur des nouvelles normes; leur aide  
26 financière ainsi que leurs économies ont donc été calculées selon les règles en vigueur au  
27 cours de l'année 2009-2010.

---

<sup>7</sup> D-2010-144, R-3720-2010, Phase 2, page 61



1    **2.2.2    PR 340 – Récupérateurs**

2    À la fin du mois de février 2011, le programme résidentiel d'aide à l'achat de RCED comptait six  
3    participants. Parmi ces participants, il y avait trois constructeurs de maisons neuves.

4    Le FEÉ collabore d'ailleurs avec les distributeurs de RCED pour promouvoir leurs produits  
5    auprès des constructeurs de maisons neuves. Le FEÉ a rencontré ces distributeurs au mois de  
6    février 2011 pour identifier de quelle manière il pourrait appuyer leurs efforts de  
7    commercialisation.

8    **2.3    Clientèle CII**

9    Au mois de janvier 2011, le FEÉ a appris que le programme de validation de la conception des  
10   bâtiments neufs de RnCan serait aboli le 31 mars 2011. Cette validation était une des  
11   exigences du programme d'aide financière à la construction de nouveaux bâtiments efficaces  
12   PC 410 du FEÉ. Pour poursuivre la livraison de son programme, le FEÉ a dû développer et  
13   mettre rapidement en place un processus de validation alternatif. Grâce à sa flexibilité, le FEÉ a  
14   été en mesure de mettre ce nouveau processus en application le 31 mars 2011. Pour une  
15   deuxième fois, le FEÉ a dû compenser le retrait d'un programme de RnCan afin d'éviter que les  
16   clients de Gaz Métro soient pénalisés.

17   **2.3.1    PC 410 – Nouvelles constructions efficaces**

18   Deux participants se sont prévalus des aides financières du programme nouvelles constructions  
19   efficaces du FEÉ au cours des cinq premiers mois de l'année 2010-2011. Le pourcentage  
20   d'aide financière versée pour ces projets est cependant moins élevé que le pourcentage de  
21   participants inscrits. En fait, le FEÉ a calculé et versé de l'aide financière aux deux premiers  
22   participants de ce programme selon les règles en vigueur au cours de l'année 2009-2010 parce  
23   que les travaux ont été complétés avant le 1<sup>er</sup> octobre 2010.

24   À la fin du mois de février 2011, quelques autres dossiers étaient en traitement et plusieurs  
25   consultants avaient déjà signifié leur intention de déposer une demande d'aide financière. Ils  
26   devraient le faire avant la fin de l'année 2010-2011.

1 **2.3.2 PC 420 – Rénovations éconergétiques**

2 Après les cinq premiers mois de l'année, le programme d'aide financière à la rénovation  
3 éconergétique de l'enveloppe des bâtiments comptait 29 participants, ce qui correspond à 41 %  
4 des participants prévus. Les économies attribuées à ces participants ne représentent cependant  
5 que 20 % des économies prévues.

6 L'écart entre le pourcentage de participants inscrits au programme et le pourcentage  
7 d'économies réalisées s'explique en grande partie, comme dans le cas du programme  
8 résidentiel de Rabais à l'achat de fenêtres certifiées ENERGY STAR<sup>®</sup>, par le taux  
9 d'opportunité utilisé pour calculer chacun de ces pourcentages. Pour évaluer les économies  
10 prévues, le FEÉ a utilisé un taux d'opportunité de 0 %, mais suite à la décision de la Régie<sup>8</sup> il  
11 a appliqué un taux d'opportunité de 30 % pour calculer les économies nettes réelles. Si le  
12 FEÉ avait conservé un taux d'opportunité de 0 %, le pourcentage d'économies réalisées  
13 aurait plutôt été de 29 % par rapport aux économies prévues. L'écart qui subsiste entre le  
14 pourcentage de participants et les pourcentages d'économie réalisée et d'aide financière  
15 versée, si on ne tient pas compte du changement au taux d'opportunité, est dû à la taille des  
16 projets réalisés par les participants qui a été plus petite que prévue.

17 Au début du mois de mars 2011, les clients continuaient de déposer des avis d'avant projet et  
18 des demandes d'aide financière en grand nombre.

19 **2.3.3 PC 440 – Chauffage solaire**

20 À la fin du mois de février 2011, le programme d'achat de systèmes de chauffage solaire de l'air  
21 ou de l'eau comptait dix participants sur les 20 prévus. Les économies réalisées atteignaient  
22 66 % des économies prévues et les aides financières versées représentaient 36 % des aides  
23 prévues.

24 Le FEÉ a constaté que certains projets, qui lui ont été soumis au cours des cinq premiers mois  
25 de l'année 2010-2011, ont permis de réaliser beaucoup plus d'économies que ce qui avait été  
26 anticipé. Par ailleurs, les aides financières versées pour certains projets ont été moins élevées  
27 que prévu parce que ces projets ont obtenu le montant maximum d'aide financière autorisé par  
28 le programme, soit 75 % du coût du projet.

---

<sup>8</sup> D-2010-144, R-3720-2010, Phase 2, page 61

1 La demande d'aide financière pour des projets de chauffage solaire est soutenue. Plusieurs  
2 clients ont reçu une confirmation pour un montant d'aide financière et plusieurs projets sont en  
3 cours de réalisation.

#### 4 **2.3.4 PC 460 – Récupérateurs de chaleur des eaux de drainage**

5 Après les cinq premiers mois de l'année 2010-2011, il n'y avait pas de participants au  
6 programme de récupération de la chaleur des eaux de drainage dans le marché affaires, mais  
7 un projet important, en voie de réalisation, devrait permettre d'inscrire plus de 25 participants et  
8 de réaliser d'importantes économies.

### 9 **3 SENSIBILISATION**

10 Au cours des cinq premiers mois de l'année 2010-2011, le FEÉ a dépensé 3 391 \$ sur un  
11 budget prévu de 60 000 \$ pour diverses activités de sensibilisation visant à faciliter la promotion  
12 de ses programmes dans des secteurs et des milieux très ciblés.

#### 13 **3.1 FÉCHIMM – Coops efficaces**

14 L'entente conclue entre le FEÉ, Gaz Métro et la FÉCHIMM a pris fin le 31 décembre 2010. Le  
15 FEÉ rencontrera les représentants de l'organisme au mois d'avril 2011 pour dresser le bilan du  
16 projet et discuter de son renouvellement jusqu'au 31 décembre 2011.

#### 17 **3.2 RQOH**

18 L'entente conclue entre le FEÉ, Gaz Métro et le RQOH a également pris fin le  
19 31 décembre 2010. Le FEÉ rencontrera les représentants de l'organisme au cours du mois  
20 d'avril 2011 pour dresser le bilan du projet et discuter de son renouvellement jusqu'au  
21 31 décembre 2011.

### 22 **4 NOUVELLES TECHNOLOGIES ET PROJETS DE DÉMONSTRATION**

23 À la suite de l'appel de propositions 2010-2011 lancé dans le cadre de ses activités en  
24 nouvelles technologies, le FEÉ a reçu six propositions. Pour faire suite aux recommandations

1 de son comité de sélection des projets en nouvelles technologies, le comité de gestion du FEÉ  
2 a retenu tous les projets présentés, dont un sous certaines conditions.

3 Le promoteur dont la proposition a été retenue sous conditions a accepté de modifier sa  
4 proposition pour respecter les exigences formulées par le FEÉ. Cependant, à la fin du mois de  
5 février 2011, ce promoteur n'avait pas encore soumis de projet modifié accompagné d'un plan  
6 de travail détaillé, comme demandé. L'aide financière que ce promoteur pourrait recevoir n'avait  
7 donc pas encore été fixée, elle le sera dès qu'il aura pu démontrer que son projet répond aux  
8 exigences établies par le Comité de gestion du FEÉ. Au total, les six projets devraient donc  
9 recevoir de l'aide financière du FEÉ. À elle seule, l'aide financière accordée pour les cinq  
10 projets retenus sans condition totalise la somme de 251 000 \$.

11 À la fin du mois de février 2011, deux projets étaient commencés et un premier versement  
12 d'aide financière avait été effectué. Les ententes de contribution pour les quatre autres projets  
13 devraient être signées avant la fin du mois de juin 2011.

14 Le FEÉ assure également un suivi rigoureux des sept autres projets démarrés en 2008-2009 et  
15 2009-2010 qui sont toujours en cours de réalisation. Trois projets ont pris du retard sur  
16 l'échéancier prévu et deux projets devraient être complétés au cours de l'année 2010-2011.

17 D'autre part, l'appel de propositions 2011-2012 pour le programme d'appuis financiers pour des  
18 projets de développement, d'expérimentation ou de démonstration de technologies et  
19 d'approches novatrices en efficacité énergétique que le FEÉ devait lancer au mois de mai 2011  
20 a été annulé. Le FEÉ a mis fin à ce programme, le 28 février 2011. Cette décision a été prise  
21 pour éviter que le FEÉ ne se retrouve dans l'obligation de poursuivre la supervision de plusieurs  
22 projets après le 30 septembre 2012, date où sa dissolution est prévue.

23 Le FEÉ a évalué qu'il aurait eu besoin d'environ neuf mois, comme ce fut le cas au cours des  
24 dernières années, pour démarrer tous les projets acceptés dans le cadre d'un nouvel appel de  
25 propositions soit, jusqu'au mois de juin 2012. Ce qui signifie que plusieurs promoteurs de projet  
26 n'auraient disposé que de trois mois pour réaliser leur projet, un délai nettement insuffisant.

27 De plus, à partir du mois de mars 2011, le FEÉ n'a accepté aucune nouvelle proposition de  
28 projet dans le cadre de ce programme même si auparavant il acceptait des propositions en  
29 cours d'année à l'extérieur du cadre formel de son appel de propositions.

1 Par ailleurs, le FEÉ a également mis fin à sa participation aux *Conférences téléphoniques*  
2 *Innovation* de l'AEÉ qui réunissent mensuellement des représentants du PGEÉ de Gaz Métro,  
3 du PGEÉ d'Hydro-Québec, du FEÉ et de l'AEÉ. Le FEÉ continue toutefois de tenir les  
4 participants à ces conférences au fait du développement des projets qu'il soutient  
5 financièrement et qui sont en cours de réalisation.

## 6 **5 ÉVALUATION**

7 Le FEÉ a aussi suspendu les évaluations de programmes prévues au cours de l'année 2010-  
8 2011 soit, les programmes d'aide financière à l'achat de systèmes de chauffage solaire de l'air  
9 ou de l'eau dans les secteurs sociocommunautaire et affaires PS 151 et PC 440 ainsi que  
10 l'évaluation de l'activité Nouvelles technologies.

11 Il a pris cette décision pour éviter de dépenser des sommes importantes pour évaluer des  
12 programmes dont l'avenir est très incertain. En effet, comme rien ne lui confirme que ces  
13 programmes seront transférés au PGEÉ de Gaz Métro après sa dissolution, cet exercice a été  
14 jugé inutile.

15 D'autre part, à la suite du départ de son conseiller affaires au mois de janvier 2011 et du  
16 transfert de son conseiller nouvelles technologies et évaluation des programmes au secteur  
17 affaires, le FEÉ ne disposait plus du personnel nécessaire pour réaliser les évaluations de  
18 programmes qu'il avait prévues, ni pour lancer un nouvel appel de proposition en nouvelle  
19 technologie. Il a alors évalué qu'il ne serait pas en mesure de recruter et de former une nouvelle  
20 ressource dans le but de poursuivre ces activités. Le FEÉ a également estimé que le  
21 recrutement d'un nouvel employé ayant la formation et l'expérience nécessaires pour réaliser  
22 ces activités, alors que la dissolution du FEÉ était annoncée, serait long et très difficile. Enfin, le  
23 FEÉ a constaté qu'il lui serait pratiquement impossible, compte tenu des ressources  
24 disponibles, de superviser et d'encadrer des consultants externes auxquels ces mandats  
25 pourraient théoriquement être confiés.

### 26 **5.1 Examen administratif 2011 du rapport d'évaluation des programmes du FEÉ**

27 Au début du mois de février 2011, le FEÉ a participé à une séance de travail dans le cadre de  
28 l'examen administratif 2011 du rapport d'évaluation des programmes d'aide financière à la

1 rénovation éconergétique de l'enveloppe des bâtiments PC 420 et PFS 120. Il a répondu  
2 verbalement et par écrit aux questions de la Régie sur l'évaluation de ces programmes.

3 De plus, dès le mois de janvier 2011, le FEÉ a commencé à travailler à la mise en application  
4 des recommandations du rapport d'évaluation de ses programmes de rénovations  
5 éconergétiques affaires et sociocommunautaire. Il a déposé à la Régie une grille de suivi dans  
6 laquelle il prévoit mettre progressivement en application les recommandations du rapport. Les  
7 modifications proposées aux deux programmes concernés devraient être complétées, au plus  
8 tard, le 1<sup>er</sup> octobre 2011.

## 9 **6 GESTION ET COMMERCIALISATION**

10 Pour la gestion et la commercialisation de ses programmes, le FEÉ a dépensé 241 319 \$ au  
11 cours des cinq premiers mois de l'année 2010-2011 sur un budget prévu de 608 314 \$, soit  
12 environ 40 % du budget prévu. Une description plus détaillée des principales activités réalisées  
13 au cours de cette période est présentée dans la section qui suit.

### 14 **6.1 Communications, marketing et projets spéciaux**

15 Au cours du mois de novembre 2010, le FEÉ a modifié son site Internet pour tenir compte des  
16 nombreux changements qu'il avait proposés à ses programmes et que la Régie a autorisés  
17 dans sa décision du 4 novembre 2010<sup>9</sup>. Des exemples de projets accompagnés de  
18 témoignages de participants ont aussi été ajoutés aux programmes affaires et  
19 sociocommunautaire pour démontrer leurs avantages aux clients de Gaz Métro. Au mois de  
20 janvier 2011, certaines corrections ont été apportées au site Internet du FEÉ, dont l'annonce de  
21 la fin du programme Nouvelles technologies le 28 février 2011. La décision du COGE de mettre  
22 fin à ce programme a aussi été transmise aux principaux acteurs en innovation technologique  
23 chez Hydro-Québec et à l'Agence de l'efficacité énergétique (AEÉ).

24 Après le 28 février 2011, les demandes des promoteurs de projets en nouvelles technologies  
25 ont été référées au PGEÉ de Gaz Métro.

---

<sup>9</sup> D-2010-144, R-3720-2010, Phase 2

1 **6.2 Marché clientèle à faible revenu et sociocommunautaire**

2 **6.2.1 PFR 160 RCED pour les MFR**

3 Pour commercialiser son nouveau programme d'installation gratuit de RCED pour les ménages  
4 à faible revenu, le FEÉ a ajouté une nouvelle section à son site Internet. Il a produit des  
5 documents promotionnels et développé divers outils de gestion. Il a également poursuivi les  
6 négociations qu'il avait commencées au mois de septembre 2010 avec l'AEÉ pour ajouter  
7 l'installation de récupérateurs de chaleur des eaux de drainage aux produits offerts aux  
8 ménages à faible revenu dans le cadre du volet deux du programme Éconologis. Constatant  
9 que cette négociation prendrait un certain temps, avec l'accord de l'AEÉ, le FEÉ a pris  
10 directement contact avec les agents-livreurs du programme Éconologis pour qu'ils distribuent  
11 un dépliant d'information aux ménages admissibles à son programme.

12 D'autre part, le FEÉ a conclu des ententes avec les principaux distributeurs de systèmes de  
13 récupération de chaleur pour offrir un service clé en main partout au Québec.

14 Enfin, le FEÉ a distribué des copies de son dépliant promotionnel à une centaine d'organismes  
15 sociocommunautaires qui rencontrent des ménages à faible revenu pour les inviter à le  
16 distribuer aux personnes qu'ils rencontrent lorsqu'elles répondent aux critères du programme.

17 **6.2.2 Organismes sociocommunautaires**

18 Le FEÉ a fait la promotion de ses programmes sociocommunautaires auprès des organismes  
19 sociocommunautaires au cours des mois d'hiver 2011.

20 Plusieurs copies des fiches promotionnelles du programme sociocommunautaire de  
21 récupération de la chaleur des eaux de drainage ont été distribuées aux partenaires du FEÉ qui  
22 font la promotion de ses programmes auprès des coopératives et des OSBL d'habitation  
23 alimentés par Gaz Métro.

24 De plus, le FEÉ a distribué ces fiches promotionnelles à une vingtaine de groupes de  
25 ressources techniques qui réalisent des projets d'habitation communautaire. Enfin, il a sollicité  
26 directement plusieurs dizaines d'organismes qui offrent des services d'hébergement à des  
27 ménages en difficulté.

1 **6.3 Marché résidentiel**

2 Une campagne publicitaire sur différents sites Internet reliés à l'habitation et à l'environnement  
3 a permis de faire la promotion du programme de récupération de la chaleur des eaux de  
4 drainage dans le secteur résidentiel. Le *Bulletin Bleu* pour les clients de Gaz Métro, publié au  
5 mois de février 2011, faisait également la promotion de ce programme ainsi que celle du  
6 programme de fenêtres ENERGY STAR®. Des publicités semblables ont aussi été publiées  
7 dans différentes revues au cours des cinq premiers mois de l'année 2010-2011.

8 Le dépliant promotionnel du programme de récupérateurs de chaleur a aussi été mis à jour et  
9 distribué aux fabricants des différents systèmes.

10 Sollicités par les distributeurs qui bénéficient d'un nouvel appui promotionnel du FEÉ, plusieurs  
11 constructeurs de maisons neuves ont manifesté de l'intérêt pour la récupération de chaleur des  
12 eaux de drainage et sont prêts à installer cette nouvelle technologie dans leurs maisons. L'un  
13 d'eux souhaite l'installer dans toutes ses nouvelles constructions, dont 40 maisons unifamiliales  
14 dès cette année; trois autres l'ont installé dans leur maison modèle.

15 Le FEÉ a également fait le suivi de l'opération télémarketing qu'il avait effectuée au cours de  
16 l'année 2009-2010 pour faire la promotion des RCED. Le dépliant promotionnel du programme  
17 ainsi qu'une lettre personnalisée ont été envoyés à quelques dizaines de personnes qui avaient  
18 montré de l'intérêt pour cette technologie.

19 **6.4 Marchés CII**

20 Suite à la disparition du programme écoÉNERGIE pour le chauffage renouvelable de  
21 Ressources naturelles Canada, le FEÉ a créé ses propres formulaires de demande d'aide  
22 financière pour ses programmes de chauffage solaire, secteur affaires et sociocommunautaire.

23 Le FEÉ a également fait la promotion de ses programmes affaires dans différentes revues,  
24 dont l'une s'adresse aux administrateurs et aux gestionnaires de bâtiments dans le domaine de  
25 la santé et des services sociaux. À l'automne, une période d'activités plus intense dans le  
26 secteur affaires, le FEÉ a relancé la promotion de ses programmes et renouer contact avec de  
27 nombreux intervenants.



- 1 En collaboration avec le groupe Datech de Gaz Métro, le FEÉ a également organisé des
- 2 rencontres avec de nombreux consultants de Montréal et de Québec pour leur présenter tous
- 3 les changements qui affectent ses programmes affaires en 2010-2011.
  
- 4 Finalement, le FEÉ a maintenu sa relation privilégiée avec l'Association québécoise de la
- 5 maîtrise de l'énergie (AQME), à titre de partenaire majeur en participant à de nombreuses
- 6 activités organisées par l'AQME.